

ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS AUX PORTEURS DE PROJET

Sommaire

- **Obtenir de l'information**
- **Être accompagné dans ses démarches administratives**
- **Obtenir un soutien financier**

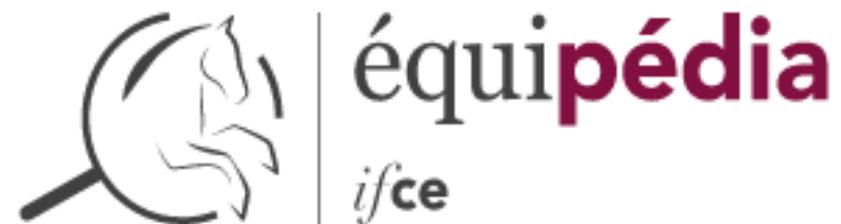
Obtenir de l'information

Obtenir de l'information

Les fiches techniques Equipédia

L'IFCE accompagne les acteurs de la filière en mettant à leur disposition des informations techniques sur son site internet - équipédia :

- le cadre juridique relatif à l'utilisation de la ressource en eau,
- la récupération et l'utilisation des eaux de pluie,
- l'arrosage des aires d'évolution équestres,
- la gestion des surfaces fourragères en période de sécheresse,
- Webconférence sur l'eau et la filière équine et rediffusion de colloques/conférences.



Obtenir de l'information

La Newsletter Cheval Info

Lettre d'information proposées par le Conseil de la Filière Cheval, l'IFCE, la MSA, et les chambres d'agriculture

Numéro spécial n°2 sur les dispositifs d'aide financiers à destination de la filière équine
Paru en novembre 2023



Être accompagné dans ses démarches administratives

Être accompagné dans ses démarches administratives

...Par la Chambre d'agriculture

- **Aménagement de points d'abreuvement** : Appui technique (visite de terrain et dimensionnement du projet) / Constitutions des dossiers réglementaires et de subventions ;
- **Retenues Collinaires** : Appui technique (visite de terrain et dimensionnement du projet) / Constitutions des dossiers réglementaires et de subventions.
- **Forage** : Recommandations techniques / Constitution des dossiers réglementaires et de subventions ;
- **Récupération des eaux pluviales** : Recommandations techniques / Constitution des dossiers de subventions ;

Être accompagné dans ses démarches administratives

Contacts utiles à la Chambre d'agriculture de Haute-Loire

Sandrine DUBOIS : 06 78 94 87 77 pour les aménagements de points d'abreuvement ;

Emilien DELAIGUE : 06 85 26 92 23 pour l'appui technique des retenues collinaires ;

Landry MARSAUD : 06 81 26 48 80 pour le reste.

Obtenir un soutien financier pour son projet

Obtenir un soutien financier pour son projet

Dispositif 205 « Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole » FEADER 2023-2027

Objectifs de l'aide : trois volets

- Projet sans augmentation nette de la surface irrigable – Amélioration d'une infrastructure existante
- Projets avec augmentation nette de la surface irrigable – Développement de l'irrigation
- Projet de protection contre le gel par aspersion

Porteurs de projet éligibles : agriculteurs actifs, jeunes agriculteurs, les coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) agréées par le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA), les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes, si l'objet de la demande d'aide concerne des investissements localisés sur des exploitations agricoles.

Obtenir un soutien financier pour son projet

Dispositif 205 « Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole » FEADER 2023-2027

Dépenses éligibles :

- Les travaux externalisés,
- Les équipements et matériels, y compris ceux qui permettent le contrôle de la distribution de l'eau (exemples : tensiomètres, compteurs),
- Les acquisitions foncières, y compris l'achat de terrain, correspondantes à l'emprise d'un nouvel ouvrage, dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles de l'opération,
- Les investissements immatériels externalisés directement liés à l'investissement matériel et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation, en particulier les études techniques ou de faisabilité,
- Les acquisitions de logiciels informatiques dédiés à l'irrigation.

Conditions d'éligibilité :

- Seuls les investissements visant l'usage agricole de l'eau sont éligibles.
- Projet compatible avec le SDAGE.
- Obtention obligatoire de l'ensemble des autorisations nécessaires au projet.
- Le porteur de projet doit justifier de la présence d'un système de mesure individuel de la consommation d'eau.
- Une note technique et économique préalable au projet doit être fournie à la demande d'aide.

Obtenir un soutien financier pour son projet

Dispositif 205 « Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole » FEADER 2023-2027

Calcul de l'aide :

Taux d'aide = 40% de l'assiette des dépenses éligibles HT retenues par le service instructeur. Taux modulable :

- +10% si nouvel installé
- +15% projets volet A permettant de diminuer les prélèvements d'eau sur les territoires prioritaires SDAGE s'il n'y a pas de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) / Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le territoire ou inscrits dans un PTGE / PGRE s'il existe un PTGE / PGRE sur le territoire du projet.
- +15% pour les investissements réalisés à une échelle collective.

Modulations sont cumulables dans la limite d'un taux maximum de 70%.

Plancher / plafond des dépenses envisagées : 5 000 – 200 000 € HT

*Pour les GAEC totaux, ce plafond de dépenses est multiplié par le nombre d'associés dans la limite de 3.

Obtenir un soutien financier pour son projet

Autres dispositifs

Les aides en lien direct avec la gestion de l'eau

- MAEC pour la qualité et la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures en hexagone – mesure 70.06 du PSN PAC

Autres aides d'intérêt

- MAEC pour le climat, le bien-être animal et l'autonomie alimentaire des élevages en hexagone - mesure 70.09 du PSN PAC
- Les écorégimes

PSN - PAC 2023-2027

Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027

– France –



1

PSN

2022

Obtenir un soutien financier pour son projet

Sources

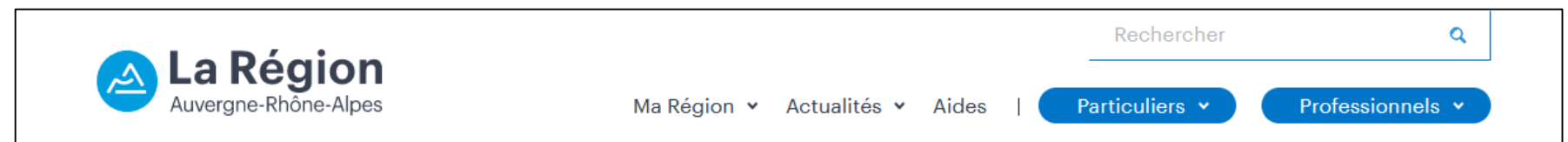
Plan stratégique national de la PAC 2023-2027
Annexes et appendices du PSN de la PAC 2023-2027



Guides des aides PAC IFCE



Site internet du Conseil Régional



Obtenir un soutien financier pour son projet



Soutenir la filière équine - Plan régional filière équine 2023-2027